



EMI Régime complémentaire

(adhérents à l'option 1 Section générale EMI)

Garanties selon «base de remboursement» du Régime de base de l'Entraide Missionnaire Internationale, en limitant toutefois le remboursement aux sommes réellement engagées.

Barème de prestations	Rappel remboursements EMI Option 1 Section générale	Remboursements MSM
Hospitalisation		
- Etablissements pratiquant le "tout compris" Chirurgie/Médecine	100 % de la dépense réelle	-
- Etablissements <u>ne</u> pratiquant <u>pas</u> le "tout compris" > Chirurgie > Médecine	forfait/jour dans la limite de 1 461,05 € forfait/jour dans la limite de 736,66 €	20 % du forfait/jour * 20 % du forfait/jour *
- Chambre particulière (en cas d'intervention chirurgicale)	-	30,50 € (limités aux 20 premiers jours)
- Forfait journalier		Tarif en vigueur
Pharmacie		
	70% de la dépense réelle	30 % *
Consultations et visites		
- Consultation - médecine générale	12,81 €	9 €
- Consultation - spécialiste	16,01 €	10 €
- Consultation - psychiatrie	24,01 €	10 €
- Visites médicales	16,01 €	10 €
		Forfait / acte
Autres frais de santé		
- Actes isolés - Analyses - Prélèvement sanguin - Auxiliaires médicaux - Transport	70 % de la dépense réelle	30 % *
Séjours en Maisons agréées MSM et en maisons de repos SS		
	22 € par jour	10 € par jour (limité à 2 mois par année civile - 62 j -)
Cure thermale		
	224,10 € (plafond)	100 € (forfait)
Dentaire		
- Soins dentaires	70 % de la dépense réelle (plafond annuel 1 000 €)	30 % *
- Prothèses dentaires	70 % de la dépense réelle (plafond annuel 2 000 €)	30 % *
Optique		
- Verres - Lentilles	Forfait 25 € l'unité	Forfait 15 € l'unité
- Monture	25 € par monture	30 € par monture
Auditif		
- Prothèses	Forfait 400 €	Forfait 150 €
- Entretien auditif (piles)	plafond annuel 36,59 €	-
- Réparation auditive	70 % de la dépense réelle	30 % *
Orthopédie		
	70 % de la dépense réelle	30 % *
Acupuncture		
	50 % de la dépense réelle	50 % *
Evacuation sanitaire (Eurocross)		
	80 % de la dépense réelle	20 % *

* du remboursement de l'EMI, dans la limite de la dépense réelle.

Cotisations mensuelles pour 2010

Contact

POUR MÉMOIRE :

taux de contribution 2010
versé au titre de la CMU : 5,9 %

**Forfait hospitalier
inclus !**

Individuel

45,00 €
Soit 540,00 €/an

Par Enfant

(Gratuit au-delà du 3ème)
22,50 €
Soit 270,00 €/an

M. Jean-Philippe ALLAIRE

☎ 01 42 22 91 26

developpementMSM@saintmartin.com.fr